

Q. Mais enfin, avez-vous eu, de la part de ces autorités, quelque approbation précise ?

R. Jé n'ai pas demandé d'approbation aux autorités religieuses, vu que ça ne les regardait pas.

Q. Ce serait leur silence donc, que vous auriez interprété comme une approbation ?

R. Je n'ai jamais donné à entendre que j'avais l'approbation du clergé ni que je la désirais; car que c'est une affaire temporelle; mais comme je l'ai dit plus haut, les autorités ne m'ont pas désapprouvé, et je sais que mon journal est lu par M. l'abbé Emard, chancelier de l'Archevêché de Montréal. Il y a même un prêtre, M. de Repentigny, qui a approuvé mon journal en général. J'ai aussi une lettre de M. l'abbé Champagne, dans laquelle il m'envoie le prix de son abonnement avec des félicitations sur la manière dont ma Revue est faite, et ce, depuis l'institution de cette poursuite.

Q. Est-ce tout ce que vous avez en votre faveur en tant que les autorités religieuses sont concernées ?

R. J'ai vu Mgr l'archevêque Fabre le dimanche, 15 mars. J'ai passé une heure avec lui, de deux à trois heures. Jé lui ai parlé de mon journal. Je ne savais pas dans le temps que l'article dont il est question avait été publié dans la *Semaine Religieuse*. Je ne l'ai su que le mardi suivant. A tout ce que j'ai dit Mgr a répondu oui. Je lui parlais de ma Revue.

Q. Avez-vous parlé à Monseigneur dans cette occasion de votre bibliothèque et des auteurs en vogue que vous annonciez ?

R. Je ne me rappelle pas bien s'il a été question de cela.

Q. Savez-vous si Mgr de Montréal s'est prononcé sur la question de la circulation, à Montréal, de romans semblables à ceux que vous annoncez sur votre journal ?

R. Il ne m'en a rien dit à moi qui suis le plus intéressé.

Q. S'est-il prononcé publiquement ?

R. Personnellement, je n'en sais rien.

Je sais que, il y a trois semaines ou un mois environ, un mandement concernant les mauvaises lectures, a été lu dans les églises de Montréal. Trois amis m'ont téléphoné après la grand'messe. J'ai téléphoné à M. Emard, dans l'après-midi, lui demandant si les nouvelles que j'avais apprises étaient vraies. M. l'abbé Emard m'a répondu distinctement : « Je ne sais pas que vous soyez visé dans ce mandement. »

Q. Ce mandement ne portait-il pas sur toutes les mauvaises lectures et surtout, sur la circulation des mauvais romans ?

R. Je n'ai pas entendu lire le mandement; j'ai commencé à le lire le lendemain soir dans la *Presse*. La première partie se rapportait à l'observation du dimanche, et il était écrit en si mauvais français que je n'ai pas voulu continuer la lecture.

Q. De cette façon, vous avez évité de lire ce qui se rapportait à la circulation des romans ?

R. Comme il n'y a pas de mauvais livres chez moi, ça ne m'intéressait pas.

Q. Il est besoin pour comprendre votre réponse que vous disiez ce que vous entendez par mauvais livres ?